

BROCHURE TECHNIQUE

GRANDS PRIX
REGIONAUX FSCF
« Nouvelle Aquitaine »

MUSIQUE

18 MAI 2024
BIDART (64)



LA FÉDÉRATION SPORTIVE ET CULTURELLE DE FRANCE



UNE FÉDÉRATION AFFINITAIRE MULTI-ACTIVITÉS

Créée en 1898, la Fédération Sportive et Culturelle de France (FSCF) développe et propose des activités liées aux domaines sportifs, artistiques et culturels, des activités socio-éducatives ainsi que des actions de loisir pour tous. Forte de ses 230 000 licenciés et 1 650 associations affiliées, la FSCF encourage l'accès à la pratique de ses activités sous toutes ses formes : initiation, découverte, loisir et/ou compétition.

Reconnue d'utilité publique, la FSCF est ouverte à tous sans distinction, dans le respect des idées, des possibilités et des particularités de chacun.

La Fédération Sportive et Culturelle de France organise de nombreuses compétitions, manifestations et autres rencontres toutes placées sous le signe de la convivialité et animées par la même ambition, celle du partage et de l'épanouissement dans la pratique de son activité.

Outre les activités qu'elle propose, la FSCF favorise la formation des bénévoles et des professionnelles (Brevets fédéraux, BAFA/BAFD, Brevets professionnels, Certificats de qualification, etc.). La Fédération développe ainsi depuis de nombreuses années un programme de formation ambitieux tant pour l'encadrement bénévole que professionnel.

LE PROJET ÉDUCATIF DE LA FSCF

La Fédération Sportive et Culturelle de France défend un projet éducatif basé sur des valeurs universelles et humanistes. A travers ses différentes pratiques et actions qu'elle propose, la fédération vise à l'épanouissement harmonieux de la Personne dans toutes ses dimensions.

Dans cet esprit, la Fédération Sportive et Culturelle de France fonde ses objectifs éducatifs essentiellement sur des valeurs d'ouverture, de respect, d'autonomie, des responsabilités et de solidarité.

// CHIFFRES CLÉS

- Plus de 230 000 détenteurs d'une licence.
- 1 650 associations affiliées.
- Une présence dans 82 départements métropolitains ainsi qu'en Guadeloupe, en Martinique, à la Réunion et en Polynésie Française et dans 21 ligues régionales.
- 40 000 responsables bénévoles.
- 18 000 participants aux manifestations nationales.
- 50 compétitions ou rencontres nationales organisées chaque année.
- 14 000 stagiaires sur l'ensemble du territoire.
- 1 700 formateurs.
- 1 800 stagiaires BAFA/BAFD.

1. NUMÉROS UTILES

Pour tous renseignements merci d'envoyer un message à l'adresse suivante :

cd64unionbasque@reseau-sport64.fr

Tél. : 05.59.14.19.12 ou 06.50.22.89.31

Ouverture du bureau : lundi, jeudi, vendredi 13h30 -17h30, mardi 9h-12h / 13h-17h30

Site : www.unionbasque.com

Présidents du comité d'organisation :

Nicolas POYDESSUS – 06 63 32 89 94

Secrétariat et accueil :

Pierre BARTHEU – 06 50 22 89 31

Responsable Commission Musique

Sylvain LESCLAUX – 06 80 38 92 93

Coordination GPR

Michel ISAAC – 06 22 64 39 19

Urgences

N° européen par portable : 112

SAMU : 15

Centre Hospitalier de la Côte Basque

13 Avenue Jacques Loëb

64109 BAYONNE

Pompiers : 18

Police : 17

2. LIEUX DES MANIFESTATIONS ET CONCOURS

2.1. ACCUEIL

L'accueil sera assuré par l'organisateur :

Mur à gauche Kirolak
567 Rue de la Gare
64210 Bidart

2.2. SITES DES MANIFESTATIONS

Concours Orchestres

Mur à gauche Kirolak
567 Rue de la Gare
64210 Bidart

Concours Orchestres

Chapiteau - Mur à gauche Kirolak
567 Rue de la Gare
64210 Bidart

2.3. RESTAURATION

Les repas seront servis sur le lieu suivant :

Mur à gauche Kirolak
567 Rue de la Gare
64210 Bidart

3. PROGRAMME OFFICIEL DES GPR

- 9h00** **Individuels** – Mur à gauche
- 567 Rue de la Gare
64210 Bidart
- 11h00** **Batterie-Fanfare** – Mur à gauche
- 567 Rue de la Gare
64210 Bidart
- 13h30** **Batterie-Fanfare** – Chapiteau
- 567 Rue de la Gare
64210 Bidart
- 18h30** **Palmarès** – Village des GPR
- 567 Rue de la Gare
64210 Bidart
- 20h00** **Repas** – Mur à gauche
- 567 Rue de la Gare
64210 Bidart
- 21h30** **Soirée** – Chapiteau
- 567 Rue de la Gare
64210 Bidart

4. QUELQUES CONSIGNES

Nous avons mis en œuvre tout ce que nous pouvions pour que ces « GPR » du 13 mai 2023 soient une réussite. Vous partagez certainement ces objectifs et nous savons que nous pouvons compter sur vous tous pour que leur réalisation soit complète.

Merci de bien vouloir prendre note des quelques consignes suivantes.

4.1. ACCUEIL MUSIQUES, JURYS ET OFFICIELS

4.1.1. OUVERTURE DE L'ACCUEIL

L'accueil s'effectuera au dojo : entrée haute du mur à gauche (567 Rue de la Gare, 64210 Bidart) de 10h à 15h00.

4.1.2. DES VOTRE ARRIVÉE

Vous devez vous présenter à l'accueil (2 personnes par association) :

- pour compléter et solder votre dossier (frais d'inscription, repas) ;
- pour déposer votre classeur musical (pour les associations FSCF uniquement) ;

4.2. POUR ARRIVER SUR LE SITE

Plan du Site GPR



Routes

Stade municipal
Chemin Errepira, 64210 BIDART

Parking Bus

Stade municipal
Chemin Errepira, 64210 BIDART

Des camions feront la rotation pour apporter le matériel entre le parking et les lieux de passage. Les bus ne pourront pas s'approcher des lieux de concours (demi-tour impossible)

4.3. MISE À DISPOSITION DE MATÉRIEL

Pour les orchestres concourant dans le mur à gauche, l'Alegera met à disposition : une quinzaine de pupitres, 1 batterie, 1 marimba (« Luthier Timbales »), 1 xylophone, 1 vibraphone, 1 glock, 3 timbales, 1 grosse caisse de concert (« Luthier Timbales »), des cloches tubulaire (prêtées par la batterie-fanfare la Castésienne), congas, bongos, 1 gong, 1 paire de cymbales frappées.

Pour les orchestres concourant sous le chapiteau, l'Alegera met à disposition : 1 marimba (« Luthier Timbales »), 1 vibraphone, 1 glockenspiel, 3 timbales.

Prévoir vos propres baguettes et petites percussions.

Merci de prendre soin du matériel mis à votre disposition.

MERCI à l'Alegera, au RAS, à la Castésienne et à l'entreprise « Luthier Timbales » pour ces prêts.

4.4. FÊTE DE NUIT

L'apéritif sera animé par **Burrunba Electrotxaranga**.

La fête de nuit sera animée par Katxi.

4.5. MODIFICATIONS DES PRESTATIONS

En cas de modifications dans vos réservations (repas, billetterie), **pensez aux organisateurs**. Merci de contacter :

Nicolas POYDESSUS 06 63 32 89 94

bf.alegera@gmail.com

TRÈS BONS GPR 2024
A TOUTES ET À TOUS !!!

5. LES JURYS ET LES HORAIRES

BUREAU N°1 : G – Supérieur, Promotion Grands Prix

Lieu : Mur à gauche

Bureau : Philippe LOQUET (responsable), Arnaud LABASTIE, Jérôme LALLEMAND, Laurent SARROTE, Julien TREMOUILLE

11h00	Espelette	G	Supérieure
11h40	Macaye	G	Supérieure
14h00	Bidart	G	Promotion Grand Prix
14h40	Urt	G	Promotion Grand Prix
15h20	Paris	G	Promotion Grand Prix
16h00	Grammond	G	Promotion Grand Prix
16h40	Graulhet	G	Promotion Grand Prix

BUREAU N°2 : G – Excellence, Promotion Nationale

Lieu : Chapiteau

Bureau : Sébastien PEREZ (responsable), Marie MURCIA, Tiéphen DIZIN, Ander RAYA, Damien ROUBERTY

13h30	Larressore	G	Excellence
14h10	Hasparren-Urcuray	G	Excellence
14h50	Beguios	G	Excellence
15h30	Came	G	Promotion Nationale
16h10	Castets	G	Promotion Nationale
16h50	Villeneuve-sur-Lot	G	Promotion Nationale

BUREAU N°3 : Individuels

Lieu : Mur à gauche

Bureau : Frédéric WOJTYNIAK (responsable), Jérôme LALLEMAND, Damien ROUBERTY

9h	FM
10h	Instrument

MUSICIENS JOUANT DANS N ASSOCIATIONS (DOUBLE APPARTENANCE)

Un musicien jouant dans plusieurs associations n'est pas considéré comme un renfort. Dans l'(les) orchestre(s) au(x)quel(s) il n'est pas licencié, il devra présenter une copie de sa licence ainsi que le formulaire « [Dérogation concours FSCF – Multi appartenance](#) » dûment complété et signé.

INFORMATION SUR LE MORCEAU AUX CHOIX

La Commission de Musique conseille de faire valider le niveau de son morceau au choix si celui-ci n'apparaît pas dans les listes diffusées. En l'absence de cette consultation, l'association s'expose à un impact sur son résultat.

MISE EN PLACE ET "CHAUFFE" DES ORCHESTRES, AVANT CONCOURS

Au fil des années, des habitudes se sont installées sur cette "partie" du concours. Nous rappelons ici les règles :

- 5 min maximum de musique
- pas d'accord individuel sur scène (sauf accord du président de jury – en cas de conditions climatiques défavorables par exemple).

RÉCLAMATIONS ÉVENTUELLES D'APRÈS-CONCOURS

Afin que l'apéritif se passe dans un esprit convivial, festif et dans l'esprit de notre Fédération, les éventuelles réclamations d'après-concours ne pourront être recevables que par le président et le chef de musique de l'association, et ce, auprès du président du jury concerné par le résultat.

RESPONSABILITÉ DES RESPONSABLES D'ASSOCIATION

Pour faciliter le travail des organisateurs locaux et des bénévoles de la Commission musique :

- les horaires de repas sont à respecter et à anticiper (impossible d'arriver 5 min avant la fin du service).
- les comportements inappropriés de vos musiciens ou accompagnateurs sont sous votre responsabilité. Veillez à les limiter, ils peuvent donner une mauvaise image de votre groupe et de notre événement.

Révéler la passion qui vous anime !



Centre Départemental Nelson Paillou
2, allée des Platanes
64100 BAYONNE



Maison régionale des sports,
2, allée de l'université
33400 TALENCE